

Edito

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Après quelques semaines estivales plus légères, nous laissant croire à un retour progressif à la normale, la crise sanitaire nous rattrape. Malgré les efforts consentis par nous tous, les chiffres, tant au niveau national qu'au niveau local, ne sont pas bons.

Au-delà de l'aspect sanitaire, cette crise devient par sa longueur et son contenu, une crise économique dont il est difficile d'estimer, d'ores et déjà, l'ampleur.

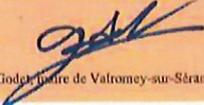
En premier lieu, elle touche les industriels, entreprises, artisans, commerçants, professionnels de la restauration et du tourisme... Essayons chacune et chacun, dans la mesure du possible, de venir en soutien à ces activités locales, privilégions les circuits courts et participons ainsi à la relance de notre territoire. Je tiens à rappeler à ces professionnels que des mesures d'urgence massives et rapides sont proposées par les collectivités, renseignez-vous et mobilisez-les !

La crise touche aussi les communes avec une perte de ressources fiscales et tarifaires ainsi qu'une augmentation des coûts induits. L'occupation des salles communales est diminuée : les événements privés annulés, la vie associative limitée et les manifestations réduites à un format plus modeste. Je remercie tout de même les occupants pour leur compréhension et le respect des protocoles sanitaires mis en place.

Avec regret, nous ne pourrions pas maintenir les manifestations festives de la fin d'année, la sagesse et le principe de précaution devant prédominer sur l'envie de donner du temps et de créer du lien qui anime et motive les élus municipaux.

Malgré tout cela, l'activité municipale continue et vos préoccupations sont nombreuses. Vous trouverez dans ce numéro les principales actualités de ce second semestre. Je vous en souhaite une bonne lecture et vous rappelle que vos élus se tiennent à votre disposition.

Continuez à respecter les précautions, à accepter temporairement les sacrifices qui permettent de sauver des vies.


Pauline Godet, Maire de Valromey-sur-Séran



Plan communal de sauvegarde

Afin d'assurer au mieux la sécurité de nos habitants, la commune de Valromey-sur-Séran a élaboré un plan communal de sauvegarde.

C'est un document qui prévoit l'organisation d'opérations de secours dans le cadre d'accidents, de sinistres ou de catastrophes naturelles sur la commune, qui mettraient en danger la vie des citoyens, la préservation de leurs biens et de notre environnement. Ce plan doit permettre à la commune d'être dès la survenance de l'événement en mesure de recevoir une alerte, de la traiter et de la diffuser rapidement.

Ce document comporte plusieurs parties :

- un diagnostic des risques naturels et technologiques;
- l'inventaire des moyens humains (personnes à contacter) et matériels rapidement mobilisables;
- une organisation de la gestion de crise;
- le règlement d'emploi de moyens de mise en vigilance et d'alerte de la population.

Ce document est consultable à la mairie et prochainement sur notre site internet.



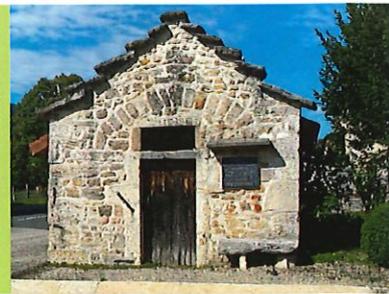
(Belmont)



(Linod)



(Lompnieu)



(Fitignieu)

INFOS PRATIQUES

Mairie principale

Horaires d'ouverture au public

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
9H - 12H	9H - 12H	9H - 13H	9H - 12H
13H - 17H	FERME	FERME	FERME

1 place de la Mairie - Belmont -
01260 VALROMEY-SUR-SERAN

Tél : 04 79 87 33 57

Courriel : mairie.valromeysurseran@orange.fr

Site internet : www.valromeysurseran.fr

Mairies déléguées - Permanences ou sur rendez-vous

Lompnieu : jeudi 9h-12h

Sutrieu : lundi 9h-12h

Vieu : jeudi 9h-12h

DECLARATION DE TRAVAUX

**DÉCLARATION
PRÉALABLE** de travaux



Il est rappelé que tous aménagements ou travaux modifiant l'aspect extérieur d'une construction existante : agrandissement, surélévation, création d'ouvertures, d'une véranda, d'un abri de jardin, changement de destination... doivent faire l'objet d'une demande d'urbanisme : déclaration préalable de travaux ou permis de construire.

Vous trouverez les documents nécessaires à cette démarche administrative sur le site « www.service-public.fr ». Vous pouvez contacter le service instructeur de la Communauté de Communes Bugey Sud pour tout renseignement (04 79 81 41 05).

Une fois complétés, les documents seront à déposer à la mairie. Le délai d'instruction normal est d'un mois à compter de la date de dépôt pour les déclarations préalables et de trois mois pour les permis de construire.

Nous vous rappelons qu'une demande d'alignement doit être faite pour l'installation d'une clôture en limite de la voie publique et de votre propriété.

RECENSEMENT CITOYEN

Conformément au décret n° 96-180 du 17 mars 1998 portant application de la partie législative du Code du Service National, « tous les Français sont tenus, entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de seize ans et la fin du mois suivant, de souscrire à la mairie de leur domicile une déclaration mentionnant leur état civil, leurs domicile et résidence, leur situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle, notamment en vue de leur participation à l'appel de préparation à la défense et, le cas échéant, de leur appel sous les drapeaux. Lorsqu'ils ne peuvent effectuer personnellement cette démarche, elle peut l'être par leur représentant légal. » Il en est de même pour les personnes qui ont obtenu la nationalité française entre 16 et 25 ans et qui doivent se faire recenser entre la date à laquelle ils ont acquis cette nationalité et celle marquant la fin du 1er mois qui suit cette date. Pour cela, il suffit de se présenter avec une pièce d'identité et le livret de famille des parents. À l'issue de ce recensement, il sera délivré une attestation de recensement, très souvent nécessaire pour les inscriptions aux examens scolaires ou de conduite.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

*Pensez à vous
inscrire !*



Vous êtes nouveaux habitants de la commune ou vous venez d'avoir 18 ans ?

Nous vous rappelons que vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales à tout moment de l'année sans avoir à le faire impérativement avant le 31 décembre 2020. Connectez-vous sur le site www.service-public.fr.

En 2021, auront lieu les élections départementales et régionales.

DIVAGATION DES ANIMAUX

Nous vous rappelons que selon l'article L211-19-1 du Code rural, il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité. L'article 99-6 du règlement sanitaire départemental (RSD) précise qu'il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique. Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique que s'ils sont tenus en laisse.



INFORMATIONS COMMUNALES

VOIRIE

- Les travaux concernant la remise en état du pont du bief des Braises à Sutrieu sont terminés.
- Les projets retenus en 2020 par la Communauté de Communes Bugey Sud (CCBS) sont en cours d'achèvement (le chemin de Rajan à Belmont) ou terminés (la route de Condamine à Sutrieu, le chemin de Sous la Serve à Vieu et la route de Chavillieu à Lompnieu).
- Une trentaine de tonnes de point à temps a été déposée sur la commune. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Eurovia.
- Des marquages au sol ont été également réalisés sur la commune (passages piétons, lignes blanches, STOP...).
- La commission voirie travaille actuellement sur différents projets :
 - o La réfection des voiries en 2021 ;
 - o Le changement des panneaux d'agglomération (deuxième partie) ;
 - o Le tableau de classement des voiries communales suite à la création de la nouvelle commune ;
 - o Le changement de nom des routes homonymes sur la commune pour une meilleure localisation.

RENTREE SCOLAIRE



La rentrée scolaire a eu lieu début septembre avec des enseignants et des enfants heureux de reprendre une scolarité normale mais tout en respectant les règles sanitaires. L'école de Champagne-en-Valromey compte 145 élèves répartis comme suit :

- 24 élèves en maternelle ;
- 21 élèves en CP ;
- 19 élèves en CE1 ;
- 20 élèves en CE2 ;
- 20 élèves en CM1 et 17 en CM2.

89 enfants de la commune de Valromey-sur-Séran sont scolarisés à Champagne.

INSTALLATION DE BANCs ET TABLES D'EXTERIEUR

La municipalité a décidé de faire installer par les services techniques des mobiliers d'extérieur répartis sur les hameaux de la commune: 8 bancs et 6 tables ont été posés le long de certains chemins ou places fréquentés pour des promenades, sur des sites visités ou des lieux de pratique d'activités ludiques. Ces équipements inviteront à s'arrêter pour un temps de repos, pour profiter de la vue ou de la paix des lieux, pour faire la pause pique-nique.

Les témoignages exprimés montrent que l'initiative est appréciée.

Les lieux d'implantation sont à ce jour : mairie et place de Don, fontaine de l'Adoue à Chongnes, Vaux-Morets, parking des gorges de Thurignin, la voie romaine entre les hameaux de Sutrieu et Lompnieu, la route du puits des Tines depuis Lompnieu, le chemin botanique Gilles Picollier au niveau de Lompnieu (GR balcon du Valromey).



PLU ou carte communale, les élus ont choisi !

A ce jour, il existe dans la commune une différence entre les documents d'urbanisme en vigueur. Une carte communale a été établie pour les communes déléguées de Lompnieu (réalisée en 2006 et révisée en 2014), Sutrieu et Belmont-Luthézieu (réalisées en 2006). La commune déléguée de Vieu ne disposant d'aucun document d'urbanisme, ce sont les règles du RNU (règles nationales d'urbanisme) qui s'appliquent et le Préfet qui arbitre les décisions.

Pour une cohérence territoriale, une équité entre les habitants, mais aussi pour répondre à des obligations réglementaires (mise en conformité avec le SCOT : schéma de cohérence territoriale), la commune doit se doter d'un document unique.

Conscients de ces nécessités, les élus ont engagé ce travail, dont la première étape a été de choisir entre une carte communale et un plan local d'urbanisme (PLU). C'est ce dernier outil qui a été retenu. Le PLU permet de répondre aux questions de constructibilité des parcelles (comme la carte communale) mais permet en plus d'avoir un vrai projet de territoire, de développement et d'aménagement durables (harmonisation de l'architecture, consommation d'espace, phasage ...)

Cette procédure est longue et complexe. Nous n'en sommes qu'à la première étape et il n'y a pas d'incidence immédiate sur vos parcelles.

Nous consacrerons un dossier complet sur le sujet dans un prochain numéro du bulletin, quand les travaux auront débuté. Une réunion publique pour répondre à vos questions sera aussi prochainement organisée.

LE DOSSIER

Participation citoyenne

Bien que récemment constituée, notre nouvelle commune de Valromey-sur-Séran est fière d'avoir déjà porté plusieurs projets et souhaite en développer d'autres pour faire vivre, connaître et dynamiser notre territoire. Ce travail conduit par les élus nécessite aussi l'implication de nombreux bénévoles de la commune. Nous remercions vivement pour leur action et leur dévouement tous ceux qui ont contribué à la réussite des travaux engagés.

Vous pouvez tous être acteurs de notre vie communale en y participant en fonction de votre disponibilité, de vos centres d'intérêt et de votre savoir-faire.

Sans vous, nous ne pourrions mener à bien ce programme ambitieux.

Vous pouvez apporter votre contribution citoyenne en vous inscrivant dans les domaines ci-dessous :

Comités consultatifs

Des élus et des bénévoles réfléchissent et construisent une action mobilisatrice ou un événement fédérateur qui participe à la promotion de notre commune.

Pour exemple, en 2019, la municipalité avait validé et accompagné une animation autour du Séran, avec des conférences, une exposition de photos et une promenade le long de la rivière suivie d'un pique-nique et d'un concert au bord de l'eau. En 2021, le travail se poursuivra avec un autre événement sur le thème de la forêt.

Nous souhaiterions constituer un autre groupe de bénévoles pour baliser des circuits pédestres autour de nos villages et les recenser dans un livret.



Le comité consultatif n'a de sens qu'avec votre participation active, alors n'hésitez pas à mobiliser dès à présent votre imagination, vos idées et compétences pour mettre en œuvre des projets novateurs, généreux et pertinents et soumettez-les nous !

Faites-vous connaître à la mairie pour rejoindre l'un ou l'autre des 2 groupes.

Budget participatif

Vous avez plus de 16 ans et souhaitez proposer un projet en lien avec le cadre de vie, l'aménagement communal, l'innovation, les loisirs, l'éducation ou l'environnement, présentez-nous votre dossier. Nous pouvons vous accompagner financièrement.

Le chemin botanique Gilles Picollier a été réhabilité dans ce cadre. Il s'agit d'un projet présenté en 2019.

Compte-tenu du renouvellement de l'équipe municipale et du Covid 19, il n'y a pas eu de projet étudié en 2020.

Nous reviendrons vers vous en 2021 pour un nouvel appel à candidatures.



Conseil Municipal des Jeunes

La municipalité souhaite mettre en place un conseil de jeunes élus leur permettant de s'impliquer dans la vie communale.

12 jeunes conseillers ont répondu à notre appel, et, à l'instar de leurs aînés, ont envie de donner un peu de temps et de se mobiliser pour faire entendre la voix des enfants et des adolescents de Valromey-sur-Séran. Les 2 premières séances ont permis de jeter les jalons des projets à engager sur les 2 années de leur mandat. Ainsi, nous travaillerons ensemble à la création d'un ou plusieurs parcours VTT et à l'organisation d'une fête avec un jeu de piste citoyen.



Plusieurs candidats se sont déjà manifestés pour l'élection du ou de la jeune maire, qui est prévue mi-octobre. Nul doute que la nouvelle équipe saura s'organiser pour que chacun trouve sa place.

Associations

Notre commune compte une petite vingtaine d'associations sportives, culturelles et caritatives, démontrant ainsi son dynamisme. De nombreux bénévoles s'investissent dans diverses manifestations et ont besoin de la contribution de chacun et chacune d'entre nous pour faire perdurer ces moments conviviaux et festifs.

Vous trouverez la liste de ces associations sur le site internet de la commune. Contactez-les

Opération « argent de poche »

L'objectif est de permettre aux jeunes de 15 à 17 ans de réaliser des activités citoyennes en demi-journées moyennant rémunération. Valromey-sur-Séran s'est inscrite pour la deuxième année dans ce dispositif qui sera renouvelé l'été prochain.



Fleurissement

Un grand merci à tous ceux et celles qui ont contribué au fleurissement.
Venez renforcer les équipes pour que nos villages continuent à être fleuris avec la participation de toutes et de tous.



INFORMATIONS COMMUNALES

COMMISSION SOCIALE VIVRE ENSEMBLE

La commission sociale a mis entre parenthèses un certain nombre de manifestations festives depuis le début de l'année 2020, en raison de l'épidémie et des conditions sanitaires imposées. Néanmoins, elle est toujours restée active dans son rôle social, notamment avec la prise de contact auprès des personnes isolées et vulnérables tout au long du confinement et durant l'épisode caniculaire.

En ce qui concerne les manifestations initialement prévues :

- Le bal d'Halloween pour la jeunesse n'aura pas lieu, mais nous espérons fêter carnaval pour mardi-gras.
- L'organisation du repas des aînés dans chaque commune déléguée semble également compromise aux dates prévues.

La commission sociale reste à votre disposition et à votre écoute pour vous apporter aide et soutien.

VITESSE DES VEHICULES TRAVERSANT LES HAMEAUX

Plusieurs habitants sont venus en mairie se plaindre de la vitesse de certains véhicules passant devant leur habitation, craignant pour leur sécurité et celle des piétons. Sensible à leurs remarques, l'équipe municipale les étudie avec une grande attention. Afin de cerner concrètement le sujet, la commune dispose de quatre radars pédagogiques qui ont plusieurs fonctions :

- avoir des renseignements chiffrés sur la mesure des vitesses réelles de tous les véhicules circulant dans la rue;
- informer le chauffeur sur sa vitesse;
- dissuader des conducteurs irresponsables de dépasser la vitesse autorisée et de tenter de battre des records : la vitesse ne s'affiche plus au-delà d'un certain dépassement mais est néanmoins enregistrée.

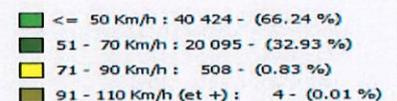
Consciente d'un effet d'habitude, la municipalité va déplacer les radars plus souvent et dans des lieux qui posent soucis pour la sécurité. Si globalement il y a un respect de la vitesse maximale requise, des comportements, heureusement anecdotiques, sont effrayants. La municipalité a pris contact avec la gendarmerie pour étudier ensemble des actions appropriées.

Deux exemples de contrôles radar effectués sur deux mois :

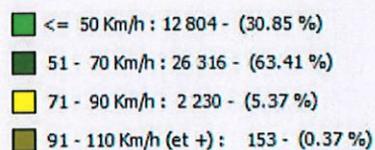
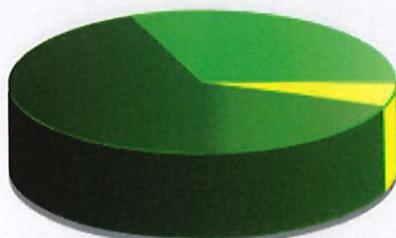
- A Massigneu à l'entrée des Mélines. Vitesse limitée à 30 km/h sur 2768 véhicules.
vitesse moyenne : 29,44 km/h, maximum : 62 km/h, vitesse V85* : 35 km/h.
- A Vieu sur la RD 31. Vitesse limitée à 50 km/h sur 10534 véhicules, dans les deux sens.
vitesse moyenne : 48,11 km/h, maximum : 159 km/h, vitesse V85* : 56 km/h.

* La vitesse V85 définit la vitesse en dessous de laquelle circulent 85 % des VL libres (non contraints par la circulation des autres véhicules)

Camembert du radar positionné à l'entrée de Don (Vieu)



Véhicules sortants



INTERCOMMUNALITÉ



Le Centre Hospitalier BUGEY SUD

Le 10 juillet 2015, l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes validait le projet de reconstruction de l'ensemble des activités de l'hôpital de Belley sur un nouveau site.

Ce projet, à fort enjeu pour le territoire, a bénéficié d'un soutien exceptionnel grâce aux contributions financières du Conseil Départemental de l'Ain, du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Etat. La Communauté de Communes Bugey Sud a cédé à titre gratuit un terrain de 4,2 ha.

Le 11 juillet 2017, le marché de conception-construction-maintenance a été signé avec le groupement coordonné par l'entreprise LEON GROSSE. Le permis de construire a été signé par le Préfet de l'Ain le 6 février 2018. Les travaux du nouvel hôpital et de l'EHPAD ont débuté fin avril 2018.



Quelques chiffres :

- Projet de 52 Millions d'euros hors investissement des équipements biomédicaux ;
- Surface : 24 000 m² ;
- Construction : 15 000 m³ de béton ;
- 156 lits et places pour l'hôpital (les places correspondent à l'hôpital de jour) et 185 pour l'EHPAD, un accès est prévu entre les 2 établissements pour faciliter la prise en charge des résidents et le travail des professionnels.

L'hôpital comprend plusieurs niveaux :

- Au rez-de-chaussée : consultations de médecine et de chirurgie, radiologie, urgences et USC (Unité de Surveillance Continue) ;
- Au 1er étage : chirurgie, maternité, pédiatrie et bloc opératoire ;
- Au 2ème étage : service de rééducation et son plateau technique ;
- Au 3ème étage : service de médecine ;
- Au rez-de-chaussée bas : laboratoire, pharmacie et restauration (pour les soignants ainsi que l'hôtellerie pour les patients et résidents).



Salle de pré-travail

Quelques investissements biomédicaux :

Le Centre Hospitalier Bugey Sud s'est doté en plus des équipements achetés sur les trois dernières années :

- Pour la maternité, d'une nouvelle salle de pré-travail avec baignoire, lit Optibed... (50 000 €) ;
- D'une nouvelle salle de radiologie télécommandée à capteur plan (200 000 €) ;
- De l'intégration vidéo au niveau des salles du bloc opératoire (220 000 €) ;
- De deux nouvelles tables d'opération à plateau transfert (135 000 €).

Le déménagement :

Il s'est effectué du 7 septembre au 1er octobre.

Les premiers patients ont pu être transférés dès le vendredi 18 septembre et le service des urgences est opérationnel sur le nouveau site depuis le 21 septembre.

Les résidents de l'EHPAD ont intégré les nouveaux locaux les 28, 29 et 30 septembre.



Salle du bloc opératoire



Chambre de l'EHPAD

LA PAROLE AUX CHASSEURS



La Diane de Vieu

Dans le cadre de la création de la commune nouvelle, les membres de la commission communication ont souhaité donner la parole aux associations de chasse présentes sur le territoire de la commune.

Tout d'abord il est utile de rappeler que les chasseurs de Valromey-sur-Séran sont regroupés en 4 associations communales. Elles pratiquent le loisir 'chasse ' sur une grande partie de terrains privés mais aussi communaux. La « Diane de Vieu » représente la plus petite société de chasse de la commune nouvelle, non seulement en nombre d'adhérents mais aussi en superficie de territoire de chasse (510 ha).

Administrativement, le siège de notre association se trouve à la mairie déléguée de Vieu.

Le Président : Patrick Menubarbe

Téléphone 06 83 42 23 62

Société de chasse « Echo de la Lèbe »

Créée en 1947, notre société regroupe les hameaux de Luthézieu, Fitignieu et Charancin.

Composée d'une quarantaine de membres, notre activité est bien sûr la chasse mais aussi la préservation de la nature : entretien des sentiers, protection des cultures, par exemple mise en place de clôtures électriques autour des champs de maïs. Nous chassons principalement le sanglier très présent sur notre secteur, le chevreuil, le lièvre, le renard et les différents oiseaux de passage tels que les bécasses, pigeons, grives. Depuis quelques années, des cerfs commencent à coloniser notre beau territoire.

La présence du lynx est également remarquée dans nos forêts.

Contact : hugonlaurent@laposte.net

Amicale Chasse de Belmont

La sécurité est l'une de nos préoccupations permanentes. Avant chaque battue, le Président rappelle à tous les participants les règles de sécurité pour les inciter à garder toujours une attitude responsable. Par exemple " ne tirez que sur des animaux formellement identifiés et restez conscients de l'environnement dans lequel ils évoluent ". Nous installons également des panneaux indiquant " Attention, chasse en cours " C'est un gage de sécurité pour tous, merci de les respecter. Cette année, nous avons installé dix miradors sur notre territoire. Ils permettent un tir fichant et à courte distance. Si le projectile n'atteint pas sa cible, il se plante dans le sol (pas de tir à l'horizontale). Le chasseur reste dessus tout au long de la traque. Il n'est pas tenté de se promener aux alentours du poste.

Le chasseur est avant tout un OBSERVATEUR, il voit ce que beaucoup ne voient paset de ce fait, nous sommes les vigies du territoire, et cela toute l'année .

Claude RAVEROT

Président de l'Amicale Chasse de Belmont

La Diane de Lompnieu Sutrieu

La chasse, qu'elle ait un caractère sportif ou qu'elle se limite à une compétition entre sociétés, a toutefois un comportement que l'on rencontre souvent suite à des différends entre personnes du même village. Voilà pourquoi se fracturent ou naissent de nouvelles sociétés sur un territoire communal. Actuellement les générations de chasseurs évoluent et changent, les anciens cèdent leur place ou quittent la société, il en résulte une diminution d'effectif. Pour maintenir une organisation au sein de l'association, gérer des frais de plus en plus importants chaque année (dégâts dans les exploitations agricoles), nous sommes obligés d'attribuer des cartes à des personnes extérieures.

Pour remédier à cette problématique, l'association communale de Sutrieu et l'association communale de Lompnieu se sont regroupées afin de mieux gérer les battues, la protection des cultures..., depuis trois saisons. Puis en 2019 la société 'les amis de la forêt ' de Lompnieu est venue nous rejoindre. Ayant passé outre les vieilles querelles et les rancœurs accumulées au cours des trois dernières décennies, la saison 2019/2020 s'est très bien déroulée. Nous avons donc créé une seule et unique société, " la Diane de Lompnieu Sutrieu ", et laissé derrière nous tous nos différends.

Le Président : Gilbert ROUGER

CHEMIN BOTANIQUE GILLES PICOLLIER

En réponse à l'appel à projet sur budget participatif, proposé par la commune de Valromey-sur-Séran en 2019, deux projets ont été retenus par le Conseil municipal, l'un et l'autre portant sur la réhabilitation de deux chemins à caractère pédagogique, aménagés sur le tracé du GR de Pays Balcon du Valromey, à hauteur des hameaux de Lompnieu et Sutrieu.

Le chemin botanique Gilles Picollier, du nom d'un botaniste passionné, originaire de Lompnieu, a été créé en 2000, à l'initiative de l'Amicale Rurale de Lompnieu (ARLO). Ce chemin donne l'opportunité de découvrir ou reconnaître les différentes espèces, de les observer et de les commenter aux plus jeunes et de se poser à mi-parcours, pour profiter de la magnifique vue sur le massif du Colombier-Retord.

La réhabilitation a consisté à actualiser les informations et leur présentation et à installer de nouvelles bornes présentant les espèces d'arbres, arbustes et fleurs sauvages, avec leur dénomination commune en français, leur nom en latin et parfois même en patois. Ont été également renouvelées les tables explicatives exposant les particularités des milieux dans lesquels les espèces se développent, ainsi que l'histoire de l'exploitation des lieux par les habitants du village, qui ont su tirer profit des ressources naturelles du terrain.

La commune a financé l'acquisition des équipements sur le budget participatif et les agents du service technique en ont réalisé l'installation début septembre ; des bénévoles du hameau de Lompnieu ont procédé à la préparation du chemin avant la réhabilitation.

N'hésitez pas à découvrir ce chemin accessible depuis le centre du hameau de Lompnieu, en prenant la montée de la Croix-Rousse qui longe le bâtiment de la Mairie.



Ce chemin avait été créé, initialement, par la municipalité en 1980 pour les travaux de débardage.



AGENDA

NOVEMBRE

Samedi 7 : Deux séances de planétarium vous attendent à l'Observatoire de la Lèbe

Séance de 14h30 : DE LA TERRE A L'UNIVERS (Séance conseillée à partir de 10 ans)

Séance de 16h : LUCIA, LE SECRET DES ÉTOILES FILANTES (Séance conseillée à partir de 4 ans)

Mercredi 11 : Commémorations de l'Armistice

Commune de Belmont : 10h45 Luthézieu - 11h Belmont

Commune de Lompnieu : 11h

Commune de Sutrieu : 10h Fitignieu - 10h30 Charancin - 11h Sutrieu

Commune de Vieu : 11h

Très peu de manifestations sont planifiées à ce jour du fait de l'évolution du Covid 19. Nous espérons que l'année 2021 sera plus clémente et nous permettra de profiter de tous ces moments de convivialité et de festivité.



ETAT-CIVIL



NAISSANCE

Le 16 septembre 2020 - Maxime BOUTILIER (fils de Alexandre BOUTILIER et Katarzyna BACHNIAK)

MARIAGES

Esther SCHWENZER et Amaury BOULET le 18/07/2020

Karine DUMOLLARD et Claude CONDI le 08/08/2020

Nadine BELLEMIN et Eric LENEVEU le 29/08/2020

Sylvie NOEL et Rémo DI GRAVIO le 05/09/2020



DECES

Le 21 juillet 2020 - Zéphir Fournier (Massignieu)

Le 29 juillet 2020 - André Couturier (Bioléaz)

Le 16 août 2020 - Patrick Billon (Massignieu)

Le 21 septembre 2020 - Lionel Pezon (Belmont)

Le 23 septembre 2020 - André Brillat (Don)

Le 7 octobre 2020 - André Guillot (Sutrieu)

L'Echo des Hameaux

1 place de la Mairie 01260 Valromeu-sur-Séran.

Tél. : 04 79 87 33 57

Directeur de la Publication : Pauline Godet

Rédacteur : Commission culturelle

Mise en page : Jean-François Martine

Crédits photos : Commission culturelle

Tirage : 900 exemplaires